

Code national de la plomberie – Canada 2005

Révisions et errata

Publié par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies

Les tableaux qui suivent décrivent les révisions et les errata qui s'appliquent au Code national de la plomberie – Canada 2005. Afin de faciliter la consultation du CNP, certaines pages ont été mises à jour et figurent à la suite des tableaux.

Les révisions ont été approuvées par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies. Le symbole suivant est affiché après le titre d'un article, d'une note d'annexe, d'un tableau ou d'une figure qui contient du texte visé par les révisions : ★

Les errata sont des corrections qui ont été relevées et sont fournis pour faciliter l'utilisation du CNB. Le symbole suivant est affiché après le titre d'un article, d'une note d'annexe, d'un tableau ou d'une figure qui contient du texte visé par les errata : ◇

Veillez communiquer avec votre autorité compétente locale afin de déterminer si ces révisions et errata s'appliquent dans votre province ou votre territoire.

Les énoncés d'application et les énoncés d'intention touchés par les présents errata et révisions ont été mis à jour, selon le cas, dans la version CD-ROM du CNP.

Révisions

Révisions — Code national de la plomberie – Canada 2005

Disposition	Révision	Date de publication
Division B		
Tableau 1.3.1.2.	Ajouter les entrées suivantes au tableau après les entrées pour ANSI/CSA : ASME/CSA, ASME A112.18.1/CSA B125.1-05, Robinetterie, 2.2.10.6. 1), 2.2.10.7. 1) ASME/CSA, ASME A112.18.2/CSA B125.2-05, Vidanges de robinetterie sanitaire, 2.2.3.3. 1), 2.2.10.6. 2) Remplacer l'entrée pour CAN/CSA-B125-01 par ce qui suit : CSA, B125.3-05, Accessoires de robinetterie sanitaire, 2.2.10.6. 1), 2.2.10.7. 2), 2.2.10.10. 2)	07-12-01
2.2.3.3. 1)	Remplacer la norme incorporée par renvoi dans ce paragraphe par ASME A112.18.2/CSA B125.2, « Vidanges de robinetterie sanitaire ».	07-12-01
2.2.10.6.	Remplacer l'article par ce qui suit : 1) Les raccords d'alimentation doivent être conformes à la norme ASME A112.18.1/CSA B125.1, « Robinetterie », ou à la norme CSA-B125.3, « Accessoires de robinetterie sanitaire ». 2) Les raccords d'évacuation doivent être conformes à la norme ASME A112.18.2/CSA B125.2, « Vidanges de robinetterie sanitaire ».	07-12-01

